

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 7 AVRIL 2021 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR et préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h25.

Résolution 2021-04-2462

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021
4. Dépôt de l'exercice financier 2020
5. Correspondance
 - 5.1
6. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 6.1 Autorisation de dépense pour travaux de réparation, nettoyage dégât d'eau LET HS
 - 6.2 Octroi de mandat pour le contrat d'entretien mécanique pour la pelle excavatrice, LET H-S
 - 6.3 Octroi de mandat pour le contrat d'entretien mécanique pour la chargeuse sur roues, LET H-S
 - 6.4 Octroi de mandat pour l'étude de valorisation des biogaz, Let H-S
 - 6.5 Octroi de mandat pour les travaux de mise à jour de la torchère au LET de l'Ascension de N.S.
7. Plans d'opération
 - Centre de transfert**
 - 7.1 Octroi de mandat pour les travaux de nettoyage après sinistre, Centre de transfert Alma
 - Écocentre**
 - 7.2 Octroi de mandat pour le transport de certaines matières à l'écocentre d'Alma
 - 7.3 Octroi de mandat pour le transport de certaines matières à l'écocentre d'Hébertville
 - Plateforme de compostage**
 - 7.4 Octroi de contrat, réalisation de plans et surveillance pour travaux génie civil, Plateforme de compostage DM
 - 7.5 Octroi de mandat pour la pose des conduites d'irrigation, plateforme de compostage de Dolbeau Mistassini
 - 7.6 Autorisation pour la location d'un tamiseur pour la plateforme de compostage de DM

- 7.7 Délégation de signature- demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet affectant des milieux humides et hydriques
- 8. Communications, programmes et services
 - 8.1 Acceptation du budget trimestriel des communications d'avril à juin 2021
 - 8.2 Autorisation – Achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
 - 8.3 Autorisation - Achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
- 9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés de février 2021
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois de février 2021 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois de février 2021 du directeur général adjoint
- 10. Affaires nouvelles
 - 10.1
- 11. Période de questions pour les citoyens
- 12. Date et lieu de la prochaine assemblée (5 mai à Saint-Félicien)
- 13. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 MARS 2021

Résolution 2021-04-2463

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 MARS 2021

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2021.

Résolution 2021-04-2464

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 MARS 2021

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2021.

4. Dépôt de l'exercice financier 2020

Madame Érika Noël, de la Firme MNP, SENCRL, srl (Deloitte) présente le rapport financier 2020 de la RMR. Elle mentionne que le rapport financier est exempt de toute inexactitude et que les contrôles internes n'ont fait l'objet d'aucune recommandation en raison de leur conformité.

Madame Noël procède à la lecture du rapport financier 2020.

Sommaire des opérations budgétaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Budget	2020
Revenus	29 229 861 \$	31 152 472 \$
Dépenses et affectations	29 229 861 \$	30 006 341 \$
Surplus de fonctionnement	----	1 146 131 \$

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2021-04-2465

6.1 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR TRAVAUX DE RÉPARATION, NETTOYAGE DÉGÂT D'EAU LET HS

ATTENDU QUE le bureau administratif a nécessité des travaux de nettoyage et de réparation à la suite du dégât d'eau;

ATTENDU QUE le représentant des assurances a mandaté Entreprises Lavage Saguenay inc. pour réaliser les travaux;

ATTENDU QUE la Régie doit s'acquitter du paiement des factures ;

ATTENDU QUE la facture s'élève à 18 833,71 \$;

ATTENDU QUE la Régie devra ensuite effectuer la demande de remboursement aux assurances;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard; Saint-Jean

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le paiement de 18 833,71 \$ à Entreprises Lavage Saguenay inc. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et remboursés par la suite par les assurances.

Résolution 2021-04-2466

6.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN MÉCANIQUE POUR LA PELLE EXCAVATRICE, LET H-S

ATTENDU QUE la Régie désire limiter les pertes de productivité dues à l'utilisation en continu de ses équipements lourds;

ATTENDU QUE la Régie souhaite poursuivre l'optimisation de ses opérations et renouveler l'entente d'entretien;

ATTENDU QUE l'entente est d'une durée de deux ans ou de 2 000 heures d'utilisation, selon le premier des deux termes atteint;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE deux entreprises ont proposé le renouvellement suivant;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Toromont Cat	Chicoutimi	10 971 \$
SMS Komatsu	Chicoutimi	8 878 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à l'entreprise SMS Komatsu de Chicoutimi au montant de 8 878 \$ incluant les taxes applicables pour le contrat d'entretien mécanique pour la pelle excavatrice au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET H-S). Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et 2022.

Résolution 2021-04-2467

6.3 OCTROI DE MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN MÉCANIQUE POUR LA CHARGEUSE SUR ROUES, LET H-S

ATTENDU QUE la Régie désire limiter les pertes de productivité dues à l'utilisation en continu de ses équipements lourds;

ATTENDU QUE la Régie souhaite poursuivre l'optimisation de ses opérations et renouveler l'entente d'entretien;

ATTENDU QUE l'entente est d'une durée de deux ans ou de 2 000 heures d'utilisation, selon le premier des deux termes atteint;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE deux entreprises ont proposé le renouvellement suivant;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Toromont Cat	Chicoutimi	13 136 \$
SMS Komatsu	Chicoutimi	12 650 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à l'entreprise SMS Komatsu de Chicoutimi au montant de 12 650 \$ incluant les taxes applicables pour le contrat d'entretien mécanique pour la chargeuse sur roues au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET H-S). Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et 2022.

Résolution 2021-04-2468

6.4 OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉTUDE DE VALORISATION DES BIOGAZ, LET H-S

ATTENDU QUE la valorisation du biogaz généré par le LET d'Hébertville-Station contient un fort potentiel de revenu pour la Régie;

ATTENDU QUE la Régie désire posséder une connaissance plus approfondie des options d'exploitation de ce gaz naturel renouvelable (GNR);

ATTENDU QUE plusieurs indicateurs démontrent la possibilité d'un acheteur très intéressant de GNR;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude comparative des coûts et revenus selon différents scénarios permet d'orienter la prise de décision;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech est reconnue dans le domaine de la gestion des biogaz;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer un mandat à Tetra Tech pour un montant de 16 000 \$ incluant les taxes applicables pour l'étude de valorisation des biogaz au LET d'Hébertville-Station. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-04-2469

6.5 OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE MISE À JOUR DE LA TORCHÈRE AU LET DE L'ASCENSION DE N.S.

ATTENDU QUE la torchère du LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur nécessite des travaux de mise à jour afin d'être en mesure de détruire adéquatement les biogaz générés par le LET;

ATTENDU QUE présentement, l'équipement est surdimensionné et ne permet pas de répondre aux normes du ministère;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être réalisés rapidement;

ATTENDU QUE la firme Sysgaz connaît bien notre équipement puisqu'elle en a été le concepteur et l'opérateur pendant plusieurs années ;

ATTENDU QUE la Régie souhaite procéder par étape afin d'assurer un suivi assidu;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer un mandat à la firme Sysgaz pour un montant maximal de 55 000 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux de mise à jour de la torchère au LET de l'Ascension de N.S. Ces sommes étant prises à même les fonds de post fermeture accumulés.

7. PLANS D'OPÉRATION**CENTRE DE TRANSFERT ALMA**

Résolution 2021-04-2470

7.1 OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE APRÈS SINISTRE, CENTRE DE TRANSFERT ALMA

ATTENDU QUE l'incendie de décembre 2020 au centre de transfert d'Alma a laissé des traces apparentes sur le bâtiment;

ATTENDU QUE la Régie désire faire nettoyer la structure du bâtiment afin d'enlever les dépôts de suie et remettre en état les différentes zones de travail;

ATTENDU QUE ces frais seront tous remboursés par les assurances;

ATTENDU QUE la durée des travaux est un facteur important à prendre en compte puisque le site est en opération;

ATTENDU QUE la Régie devra payer pour détourner les matières du site si ce dernier n'est pas en mesure de les accueillir;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat à Qualinet pour un montant de 99 723,57 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux de nettoyage après sinistre au Centre de transfert d'Alma. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et remboursés par la suite par les assurances.

ÉCOCENTRE

Résolution 2021-04-2471

7.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE D'ALMA

ATTENDU QUE certaines matières doivent être transportées à l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public d'une durée de deux ans;

ATTENDU QUE quatre entreprises ont déposé une soumission ;

Entreprise	Provenance	Coûts	
		Option A (incluant les taxes)	Option B (incluant les taxes)
Services environnementaux Lac-Saint-Jean	Roberval	183 548.97\$	208 236.97 \$
Centrem	Saguenay	N/A	318 026.85 \$
9246-1482 Qc inc. (Transport Sanitaire Fortin/ EAB)	Saguenay	189 501.79 \$	243 540.04 \$
Excavation Grandmont	Alma	N/A	386 258.51 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat à Service environnementaux Lac-Saint-Jean, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 183 548.97\$ incluant les taxes applicables- option A pour le transport de certaines matières à l'écocentre d'Alma. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement pour 2021, 2022 et 2023.

Résolution 2021-04-2472

7.3 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE certaines matières doivent être transportées à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public d'une durée de deux ans;

ATTENDU QUE quatre entreprises ont déposé une soumission ;

Entreprise	Provenance	Coût / Option A (incluant les taxes)	Coût / Option B (incluant les taxes)
Service environnementaux Lac-Saint-Jean	Roberval	106 864.66 \$	97 055.46 \$
CENTREM	Alma	N/A	258 337.32 \$
Excavation Grandmont	Saint-Gédéon	N/A	275 422.61 \$
9246-1482 Qc inc (Transport Sanitaire Fortin /EAB)	Alma	167 024.18 \$	200 022.00 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat à Service environnementaux Lac-Saint-Jean, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 97 055,46 \$ incluant les taxes applicables- option B pour le transport de certaines matières à l'écocentre d'Hébertville. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement pour 2021, 2022 et 2023.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Résolution 2021-04-2473

7.4 OCTROI DE CONTRAT, RÉALISATION DE PLANS ET SURVEILLANCE POUR TRAVAUX GÉNIE CIVIL, PLATEFORME DE COMPOSTAGE DM

ATTENDU QUE la Régie souhaite mandater une entreprise afin de procéder à la réalisation des plans et devis détaillés et la surveillance de chantier pour l'aménagement des infrastructures en génie civile nécessaire pour la valorisation des eaux de compostage;

ATTENDU QUE ces plans permettront à la Régie de faire soumissionner des fournisseurs pour les équipements de plomberie et pour la fourniture et l'excavation de certains équipements;

ATTENDU QUE l'entreprise MSH de Dolbeau-Mistassini a revu à la baisse sa soumission;

ATTENDU QUE sa proximité et sa connaissance du domaine répondent à nos besoins;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le contrat à MSH de Dolbeau-Mistassini pour un montant de 12 877,20 \$ incluant les taxes applicables pour la réalisation de plans et la surveillance des travaux de génie civil à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini. Ces sommes étant prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2021-04-2474

7.5 OCTROI DE MANDAT POUR LA POSE DES CONDUITES D'IRRIGATION, PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU MISTASSINI

ATTENDU QUE la plantation de saules permettra de valoriser les eaux usées générées par la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la pose du système d'irrigation et à la préparation du sol dans le cadre de l'aménagement de cette future plantation ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur doit être disponible dès le début juin pour effectuer le travail afin d'augmenter au maximum les chances de survie des saules;

ATTENDU QUE bon nombre d'entrepreneurs potentiels sont déjà occupés par leurs cultures à cette période;

ATTENDU QUE l'entreprise Servi Drain de Larouche connaît bien ce domaine et possède l'expertise nécessaire à la mise en place de tuyaux de drainage;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat à Servi-Drain pour un montant de 50 600 \$ incluant les taxes applicables pour la pose des conduites d'irrigation à la plateforme de compostage de Dolbeau Mistassini. Ces sommes étant prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2021-04-2475

7.6 AUTORISATION POUR LA LOCATION D'UN TAMISEUR POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DM

ATTENDU QUE le processus de transformation des matières organiques en compost nécessite certaines opérations ;

ATTENDU QUE le compost doit être tamisé ;

ATTENDU QUE les coûts d'acquisition d'un tamiseur sont élevés ;

ATTENDU QUE la Régie souhaite mieux connaître ses besoins à ce niveau avant de procéder à l'achat de cet équipement ;

ATTENDU QUE plusieurs appels ont été effectués afin de louer cet équipement ;

ATTENDU QU'une entreprise propose une location de quatre semaines d'un tamiseur rotatif neuf ;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la location d'un tamiseur pour la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini et d'octroyer le contrat à Les Industries Poulin et Fils pour un montant de 12 650 \$ plus taxes en ajoutant les coûts de transport pour un montant estimé à environ 14 500 \$. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-04-2476

7.7 DÉLÉGATION DE SIGNATURE-DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET AFFECTANT DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ATTENDU QUE depuis l'automne 2020, la RMR collecte et traite les matières organiques générées sur son territoire ;

ATTENDU QU'une première plateforme de compostage a été mise en opération en octobre 2020 à Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU QU'une deuxième plateforme sera mise en opération à l'été 2021 à Hébertville-Station ;

ATTENDU QU'une plantation de saules à croissance rapide sera aménagée pour la valorisation des eaux usées générées par la plateforme d'Hébertville-Station ;

ATTENDU QU'une caractérisation écologique a été réalisée en 2020 afin de localiser et caractériser les milieux humides présents dans le secteur prévu pour la plantation de saules et que le projet a été planifié afin d'éviter au maximum les impacts sur les milieux humides et hydriques du secteur ;

ATTENDU QUE la majeure partie des milieux humides seront évités mais que deux petites sections de milieux humides devront tout de même être impactés par la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE la signature de divers documents sera donc nécessaire dans le but de faire progresser le dossier concernant la réalisation d'un projet affectant les milieux humides et hydriques à Saint-Bruno ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

De déléguer et d'autoriser Monsieur Guy Ouellet, directeur général, à agir pour et au nom de la RMR et à signer tout document relatif au dépôt de la demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet affectant les milieux humides et hydriques à Saint-Bruno.

8. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2021-04-2477

8.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS D'AVRIL À JUIN 2021

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour le mois d'avril à juin 2021 doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 10 750 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 1 875 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 132 063 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 144 688 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour le mois d'avril à juin 2021 pour un montant total de 144 688 \$

Résolution 2021-04-2478

8.2 AUTORISATION – ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE dans le cadre du programme *Une porte un bac*, la livraison des bacs de recyclage dans les points de dépôt municipaux est coordonnée par la RMR ;

ATTENDU QUE le logiciel de gestion de l'inventaire est mis à jour par chacune des municipalités qui procède à l'inscription du bac lors de sa livraison ;

ATTENDU QU'aucun inventaire ne figure dans le système pour Ville d'Alma qui s'approvisionne directement au site d'entreposage géré par le Groupe Coderr en raison du nombre important de bacs qui lui sont nécessaires pour desservir ses citoyens ;

ATTENDU QUE l'entente de service conclue récemment entre la RMR et Ville d'Alma nécessite un inventaire suffisant afin de répondre adéquatement à la demande ;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser l'achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme *Une porte un bac* et de procéder à l'achat de 486 bacs de recyclage au coût unitaire de 84,50 \$ pour un montant total de 41 067 plus taxes et d'octroyer le mandat pour cet achat au Groupe Coderr qui est distributeur des bacs dans chacune des municipalités.

Résolution 2021-04-2479

8.3 AUTORISATION - ACHAT DE BACS BRUNS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE la mise en place du service de collecte des matières organiques dans les trente-six municipalités du Lac-Saint-Jean a nécessité la livraison d'un bac brun aux citoyens ;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme *Une porte un bac*, la livraison des bacs bruns dans les points de dépôt municipaux est coordonnée par la RMR pour la collecte des matières organiques ;

ATTENDU QUE le logiciel de gestion de l'inventaire est mis à jour par chacune des municipalités qui procède à l'inscription du bac lors de sa livraison ;

ATTENDU QUE la RMR doit disposer d'un inventaire suffisant afin de répondre adéquatement à la demande ;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser l'achat de bacs bruns pour les matières organiques dans le cadre du programme Une porte un bac et de procéder à l'achat de 726 bacs bruns de 240 L au coût unitaire de 62,33 \$ plus les frais de transport pour un montant total de 46 348,74 \$ plus taxes et d'octroyer le mandat pour cet achat à IPL.

9. FINANCES

Résolution 2021-04-2480

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2021

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 28 février 2021				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE FÉVRIER	Chèques et paiements # 20 083 à 20 286		3 462,93 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER			1 329 544,01 \$	p. 2 à 29
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN FÉVRIER	SSQ		(29 620,79 \$)	p. 30
LISTE DES RETRAITS DE FÉVRIER	SSQ, Télus et Hydro Québec de février		57 677,82 \$	p. 31
Visa Desjardins	Frais de décembre	2021-02-28	1 148,70 \$	p. 32
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de février	2021-02-16	17 148,59 \$	
Bell Canada	Télécommunication LETTAscension	2021-02-05	101,57 \$	
Télus	Cellulaires	2021-02-22	1 886,28 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2021-02-15	437,77 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2021-02-03	1 958,35 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2021-02-04	11 001,59 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2021-02-09	201,47 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2021-02-09	3 324,90 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 4 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 30 janvier et élus janvier		44 627,08 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 11 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 6 février		41 305,46 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 18 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 13 février		41 108,83 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 25 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 20 février		41 733,02 \$	
RREMO PAYÉS LE 12 FÉVRIER	Remise de janvier		32 964,02 \$	
RREMO - CARRA PAYÉS LE 12 FÉVRIER	Remise de janvier		493,86 \$	
FTQ PAYÉS LE 9 FÉVRIER	Remise de janvier		1 734,60 \$	
CSN PAYÉS LE 9 FÉVRIER	Remise de janvier		160,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 1er FÉVRIER	Période du 16 au 31 janvier		53 838,53 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 18 FÉVRIER	Période du 1er au 15 février		52 293,14 \$	
			1 708 531,73 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		11 631,59 \$	p. 33
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		111 935,64 \$	p. 34 à 38
	Dépenses approuvées par résolution		884,22 \$	p. 39

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de février 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 1 708 531,73 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2021-04-2481

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE FÉVRIER 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 11 631,59 \$ pour le mois de février 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de février 2021 du directeur général.

Résolution 2021-04-2482

**9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE FÉVRIER 2021
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de février 2021 de 111 935,64 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de février 2021 du directeur général adjoint.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmrlac.gc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

**12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 5 MAI 2021 À L'HÔTEL DE
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN) u Lac-Saint-Jean**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 5 mai prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-Félicien ou par voie de vidéoconférence si la situation actuelle en lien avec la COVID-19 se prolonge.

Résolution 2021-04-2483

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Réal Côté, la séance est levée à 15 h 59.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général